

## **Compte rendu de la séance du 28 juin 2021**

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Ayant donné procuration : Jean-Marc AURES à Alain ARGILIER

Absente excusée : Mélody BREYSSE

*Secrétaire de la séance* : Christine DOUTRES

### 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2021

Approuvé à l'unanimité

### 2) Compte-rendu des diverses réunions

- Communauté de Communes
- Conseil d'Ecole : compte rendu fait par Christine DOUTRES
- CAUE : traversée du bourg de Vébron. Une prochaine réunion va être programmée avec le Conseil Départemental et notamment Lozère Ingénierie
- Salgas : problèmes liés à l'assainissement. Une réunion avec le SPANC de la Communauté de Communes aura lieu le 13 juillet 2021
- Serret : compte rendu de la réunion fait par Sylvestre VINCENT

### 3) Convention constitutive du groupement de commandes : Formation CACES pour les agents

Monsieur le Maire fait lecture de la convention projet de groupement de commandes pour les formations CACES des agents.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Vote 10 voix POUR.

### 4) Bibliothèque : classement en catégorie 3

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal de la possibilité de passage en catégorie 3 de la bibliothèque. Les critères demandés sont les suivants :

1. au moins 25 m<sup>2</sup> dédié à la bibliothèque
2. ouverture au moins 4 heures par semaine
3. mise à disposition de deux personnes qualifiées ayant fait la formation gratuite à raison de 2 fois 2 jours à Mende
4. budget alloué par la commune à raison de 50 centimes par habitant (soit environ 100 €)

Si ces critères sont remplis :

- mise en place de l'informatisation de la bibliothèque, sachant que le matériel est fourni par la commune et est subventionnable à hauteur de 50% de la dépense,
- pré-sélection des livres par internet,
- 4 animations d'intervenants extérieurs au choix
- accès à des ressources numériques

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de la mise en conformité de ces 4 critères, d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Vote 10 voix POUR.

5) Frais de fonctionnement scolaire : année 2020 / 2021

Vu les dépenses de fonctionnement pour l'école de Vébron,

Vu le nombre d'enfants pour l'année scolaire 2020/2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour l'année scolaire 2020/2021 de fixer la participation des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Vébron en fonction des dépenses réelles de fonctionnement.

La participation forfaitaire par enfant et pour l'année 2020/2021 sera de **1199 €**

Vote 10 voix POUR

6) Suppression de régie recette PHOTOCOPIES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite supprimer la régie "photocopies". Très peu de personne utilise ce service. Vote 10 voix POUR

7) Admission en non-valeur de titres des années

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier en date du 21 janvier 2021. Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes :

- n°139 de l'exercice 2012, (objet : Remboursement salaire secrétariat 3eme trimestre, montant : 685 €)

Vote 10 voix POUR

8) Décision modificative

Suite à l'accord de la banque pour un emprunt de 15000 €, une décision modificative est nécessaire.

Dépenses : Compte 2315.9002 : Voirie : + 15 000 €

Recettes : Compte 1641.9002 : Voirie emprunt : +15 000 €

Vote 10 voix POUR

9) Questions diverses

- Installation de Jonathan PIC en tant qu'épaviste : il demande la permission de garer son camion au garage communal et de lui trouver un terrain pour stocker ses épaves. Il n'y a pas assez de places à l'atelier technique et la mairie n'a pas d'autre terrain à lui proposer. - Cérémonie du 14 juillet à 9h00 : café, jus de fruits et biscuits emballés.

- Vélos à Assistance Electrique : trop de flou dans la mise en place de ce service. Le conseil décide d'attendre l'automne pour en reparler. M. le Maire doit contacter la société Nobelity pour voir si la commande peut être annulée.

- L'Association du Fournil demande un espace pour sa construction : plusieurs endroits sont proposés : centre de Vébron, au poids public, au terrain d'Orange. La mairie doit contacter Orange pour avoir leur accord ou non

- Terrain à Racoules : M. le Maire propose d'aménager la partie basse du terrain et de vendre la partie du haut pour la réalisation d'un chemin d'accès à une future maison d'habitation. Le chemin restera donc communal dans son intégralité.

Nicole TEISSIER quitte la séance.

Après discussion entre les conseillers, il est décidé de garder la parcelle communale dans son entité. La mairie aménage le bas du chemin et le haut sera aménagé par les propriétaires du terrain constructible.

Séance levée à 20h30

Vu le Maire